

“With the community and all stakeholders including the Government and the Press, the ICAC is committed to making corruption socially and morally unacceptable in our society through a culture of integrity, public intolerance against corruption and public confidence in the fight against corruption and effective law enforcement.”

Entraide Judiciaire Internationale Procédures longues et exhaustives

La lutte contre la corruption dépasse souvent les frontières nationales pour devenir transnationale. Par exemple, c'est le cas avec l'affaire Boskalis où l'île Maurice a dû solliciter l'entraide judiciaire internationale auprès des autorités étrangères pour poursuivre son enquête. A travers les instruments internationaux dont la Convention des Nations Unies Contre la Corruption ou la United Nations Convention Against Transnational Organized Crime, les pays signataires peuvent solliciter des informations, documents ou témoignages pour mener à bien une investigation.

Dans cet esprit, l'île Maurice a adopté une loi: « The Mutual Assistance in Criminalised Related Matters Act 2003 » en ligne avec les conventions internationales et qui définit le cadre légal et juridique de l'entraide judiciaire internationale.

Ainsi, l'île Maurice peut solliciter ou échanger toute information relative à une enquête auprès des pays signataires de ces instruments et qui concerne les ressortissants de ces pays respectifs.

Les procédures sont établies dans cette législation. Ainsi, toute demande d'assistance est canalisée à travers une autorité centrale, qui pour l'île Maurice est le Bureau de l'Attorney General. La demande faite auprès du pays concerné sera référée à son autorité centrale qui répondra aux sollicitations du pays demandeur. Toute demande de documents ou d'évidence pour une enquête devra être minutieusement détaillée afin de faciliter la recherche de l'autorité centrale auprès du pays concerné.

...Suite P 5



Court News

664 plaintes relatives au blanchiment d'argent et à la corruption ont été rapportées durant la période de janvier à mai 2011.

Par ailleurs, à la lumière des enquêtes menées par l'ICAC, 12 personnes ont fait l'objet des réprimandes de 2006 à ce jour sur recommandation du Directeur des Poursuites Publiques (DPP). Dans la même foulée et toujours sur recommandation du DPP, des actions disciplinaires ont été prises contre 40 personnes de 2004 à ce jour dans divers départements de l'Etat.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	Total
Nombre de Condamnations	2	2	7	10	30	18	69

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	Total
Nombre de cas logés en Cour Intermédiaire	10	4	5	21	26	55	72

* au 15 août 2011

Inside this issue

- Audit des systèmes de gestion et de procédures 2
- Réduire les risques de corruption au CSO
- Traffic routier: Pouvoir, Pot de Vin, Risques
- Locations des terres à bail: des réformes... 3
- Traiter les cas allégués de corruption sans discrimination 4
- Manuel anti-corruption
- Corruption: 89% des suspects sont des... 5
- Partenariat avec la société civile 6
- Etude de la Banque Mondiale
- Frequently Asked Questions
- Six mois d'emprisonnement à un ancien Lord Maire 7
- Photo Gallery : Anti-corruption materials produced 8